

DIAGNOSTICS, CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENTS GRATUITS

Etudes et réflexions en amont des projets de ma commune

Avis sur les permis de construire

Actions de concertation ou de participation citoyenne

Animations (visites, ateliers, formations)

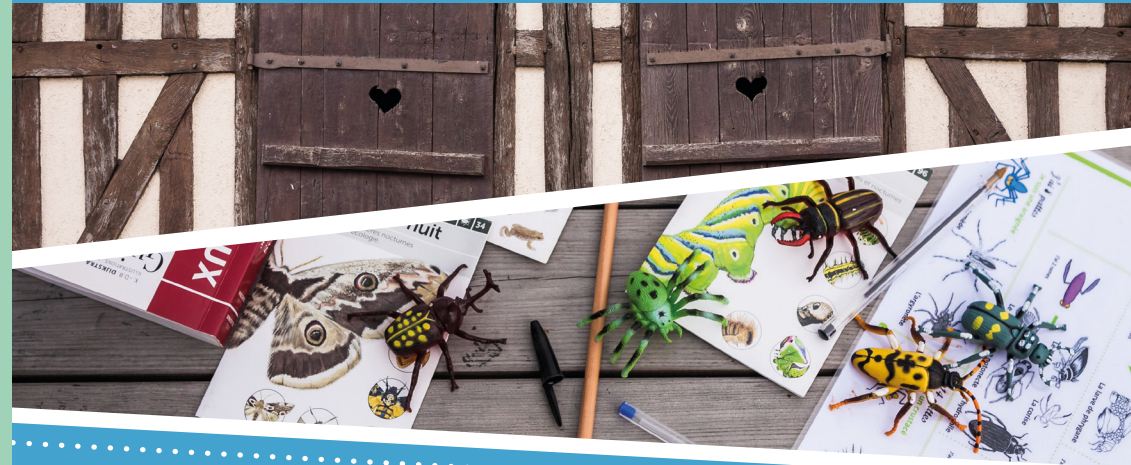


Conseils en architecture et paysage pour les particuliers et les professionnels dans le cadre de leur projet de construction ou de réhabilitation

Accompagnement de ma commune dans la création ou la révision de ses documents d'urbanisme

Mise à disposition de "porter à connaissance" : atlas communal, inventaire du patrimoine, cartographie des zones humides, données de biodiversité...

Conseils et accompagnements dans le gestion des milieux (Zones humides...)



DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES LOCALES

Le Parc agit pour le développement économique durable de ma commune, en valorisant les acteurs locaux et en mettant en avant les atouts du territoire.

Mise en place d'une charte forestière validée en 2022

Valorisation des productions et des savoir-faire locaux
↳ Développement de la marque "Valeurs Parc naturel régional"

Développement du tourisme durable
↳ Création de sentiers pédagogiques mettant en valeur les spécificités des communes

Vous êtes à l'Aube d'une autre vie, et elle commence ici !

POURQUOI ADHÉRER AU PARC ?
CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENTS POUR MA COMMUNE

CONCEPTION ET RÉDACTION : PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA FORÊT D'ORIENT / PHOTOS : PNRFO



Une autre vie s'invente ici



/ PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA FORÊT D'ORIENT /

📍 Maison du Parc - 10 220 Piney

☎ +33 (0)3 25 43 38 88

✉ info@pnrfo.org

🌐 www.pnr-foret-orient.fr

📘 Facebook «Parc naturel régional de la Forêt d'Orient»

Les principaux financeurs du PnrFO sont :



MA COMMUNE FAIT PARTIE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE DE CLASSEMENT DU PARC DE LA FORÊT D'ORIENT !

Elle intègre la **continuité paysagère, culturelle et écologique du territoire**. Le Parc vise à unir les différents acteurs pour renforcer l'identité territoriale et la valoriser.

Ma commune est libre d'y adhérer sur décision du Conseil municipal en 2024-2025.

Aucune nouvelle obligation réglementaire ne s'applique (ce n'est pas un Parc national).

Le Parc est un **outil de concertation**.

Il a pour mission d'accompagner les communes dans la mise en valeur de leur territoire, leur aménagement, leur développement économique, social, culturel et leur qualité de vie, dans le respect de sa Charte.

ADHÉRER AU SYNDICAT MIXTE : QUEL COÛT, QUELS AVANTAGES ?

L'adhésion annuelle pour ma commune représente :



4€ / 1 habitant

En retour, ma commune bénéficie de l'expertise du Parc pour ses projets !



Pour 4€ de cotisation statutaire versés par ma commune



30,48€ de cotisation des autres membres du syndicat (la Région Grand Est, le Département de l'Aube et Troyes Champagne Métropole)



8,56€ de subventions extérieures (Etat, Union Européenne, Agence de l'Eau Seine Normandie...)

* calcul basé sur le budget de 2022

Les élus et les représentants de chaque commune participent au Comité syndical pour décider des orientations et des principaux axes d'action du Parc.

RECHERCHE DE FINANCEMENTS

Le Parc s'engage à répondre à toute sollicitation des communes pour les accompagner dans la recherche de solutions financières et/ou techniques.

- * Il **accompagne les porteurs de projet** vers le dispositif le plus adapté
- * Il **aide au montage de dossier** pour la demande de financement
- * Il peut **mobiliser des outils financiers** qu'il gère directement

Exemples de dispositifs financiers actuellement gérés par le Parc :

Dispositif Trame Verte et Bleue, pour aider les communes dans la plantation de haies, vergers et le semis de prairies fleuries

Paiements pour Services Environnementaux : rémunération des agriculteurs pour le maintien des prairies permanentes

Fonds LEADER (enveloppe d'1,8 million d'euros sur la programmation 2014-2022)

LEADER, QU'EST-CE QUE C'EST ?

LEADER = Fonds européen de Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale, qui permet de soutenir des projets publics ou privés.



Depuis 2016, le Parc est porteur du GAL (Groupe d'Action Locale) qui accompagne les projets territoriaux à soutenir financièrement dans l'objectif de "développer l'attractivité pour mieux vivre et accueillir sur le territoire".



Epicierie sociale et solidaire de Vendeuvre-sur-Barse : 5 600 € de subvention LEADER



Guinguette Mbeach à Mesnil-Saint-Père : 43 965,80 € de subvention LEADER



Hôtel équestre à Dosches : 46 755,20 € de subvention LEADER

